

qu'une lettre suivait. Je n'ai reçu cette lettre qu'hier et je vous en envoie une copie. Vous y verrez que M. Essiambre ou Essiandre est un des colons de la rivière Solitaire et qu'il a marché de là jusqu'à Rouyn, soit environ 20 milles pour trouver du travail; c'est de Rouyn qu'il a adressé son télégramme.

Je n'ai pas dit à la Chambre que M. Essiambre demeurait à Rouyn, mais on peut voir par le télégramme d'où celui-ci a été envoyé.

M. Laforce qui, comme vous l'avez dit, "agit pour le compte des Chemins de fer nationaux dans le comité chargé de cette œuvre" a ajouté: "Nulle famille de la province de Québec retournée à la terre, n'est dans la misère, si elle s'est montrée disposée à travailler". Vous remarquerez que la véracité de la lettre de M. Essiambre a été attestée sous serment devant un juge de paix. La seule chose qu'il demande, et cela me semble très juste, c'est la visite d'un inspecteur. Il écrit: "Vous verrez alors si je me parjure".

Par conséquent, la déclaration de cet homme faite sous serment est des plus grave et mérite qu'on s'en occupe.

M. Essiambre dit qu'il a un enfant de huit mois pour lequel il ne peut avoir de lait. Peut-on attendre d'un enfant de cet âge cette "disposition pour le travail" mentionnée par M. Laforce?

Vous avez déclaré que deux colons seulement avaient reçu de l'aide de votre gouvernement dans mon comté et que vous croyiez que les autres avaient été placés par la province de Québec; mais le télégramme ci-dessus mentionné venait de Rouyn et celui qui l'a envoyé était un colon de la rivière Solitaire. Voulez-vous donc me laisser savoir immédiatement si votre gouvernement a eu quoi que ce soit à faire avec la colonie agricole de la rivière Solitaire? Voilà ma première question.

Voici la seconde: Quelles sont les colonies dans la province de Québec à l'établissement desquelles votre gouvernement a contribué?

Ma troisième question est: Si votre gouvernement a eu quoi que ce soit à faire, soit par contribution ou autrement, avec la colonie de la rivière Solitaire, voulez-vous aussitôt faire en sorte que votre député envoie là un inspecteur pour interroger M. Essiambre et les autres personnes mentionnées dans sa lettre, afin d'avoir un rapport fidèle, complet et impartial de la situation qui me paraît très grave.

Le fait est que, ce matin, j'ai reçu une autre télégramme de J.-D. Valiquette, il est daté de Rouyn, mais je suppose que cet homme est un des colons de la rivière Solitaire. Vous remarquerez qu'il dit que ses enfants sont très faibles. J'attends avec impatience sa lettre que je vous communiquerai aussitôt que je l'aurai reçue.

Je regrette de ne pas avoir le temps de traduire quelques-uns des documents que je vous transmets, mais il vous est plus facile de le faire faire immédiatement par votre personnel.

Je ne fais appel qu'à votre esprit de justice et à votre bon cœur. C'est pourquoi j'attends avec impatience une réponse loyale.

J'ai écrit de nouveau à l'honorable ministre, le 1er mai, mais je n'ai pas encore eu de réponse. Je profite de cette occasion pour remercier les journaux qui ont publié la lettre de M. Essiambre, en particulier: la *Presse*, la *Patrie*, le *Devoir* et le *Droit*, qui ont signalé

les faits au public. Ces faits doivent être connus de tout le monde. Pas plus tard que ce matin, j'ai reçu une autre lettre qui est assermentée aussi par la même personne. La voici:

(Texte)

#### Affidavit assermenté

Je, Marcel Essiambre, colon de la Rivière-Solitaire, fais serment sur les saints Evangiles et déclare ce qui suit: J'arrive ce soir de la Rivière-Solitaire avec mon neveu Frédéric Larocque après avoir fait à pied 32 milles. Comme nous n'avions pas d'argent et pas diné, il fallut se décider à demander le pain de la charité. Après avoir expliqué à un citoyen de Rouyn que nous étions de pauvres colons venant de Montréal et établis à la Rivière-Solitaire et que nous n'avions pas diné, il nous donna à souper et nous donna aussi un lit pour la nuit. Il me montra dans le journal la *Presse* ce qu'avait dit le ministre W. A. Gordon concernant les déclarations que j'avais faites sur mon télégramme, lesquelles sont celles-ci: Que mon nom ne figurait pas dans les archives du ministère; dans le mouvement de retour à la terre sous les auspices des autorités fédérales, aucun colon n'a été placé à Rouyn ou dans les environs. Je crois qu'il est de mon devoir de fournir à notre défenseur en Chambre, M. J.-F. Pouliot, des faits sous serment pour établir la vérité, afin d'empêcher les accusés de se servir de mensonges pour se disculper.

Je quittai Montréal le 6 octobre dernier et rendu à la Rivière-Solitaire j'ai pris le lot 7, rang 8, canton Desandrouin, et ma famille a quitté Montréal le 26 octobre pour venir m'y trouver et depuis ce temps-là nous demeurons sur mon lot, lequel se trouve situé à 32 milles de Rouyn. Aujourd'hui, je me cherche une position parce que je suis certain que si je reste chez nous nous allons mourir de faim. Je ne crains pas de dire à mes parents et amis qui demeurent à Montréal de ne pas venir s'établir à la Rivière-Solitaire, car c'est un vrai guet-apens et c'est la meilleure place par excellence pour crever de faim. Tout ce qui nous entoure ici n'est que mensonge et hypocrisie. On nous dépouille scandaleusement des quelques dollars que nous avaient donnés la ville de Montréal et le fédéral. Quant au provincial, il ne doit pas avoir payé sa part car les charretiers qui ont transporté nos ménages n'ont pas encore été payés, d'après ce qu'en disent les charretiers eux-mêmes.

Je ne puis contrôler ces faits; je cite la lettre attestée par serment telle qu'elle est.

La nourriture et les effets nous ont été vendus le double de leur valeur. Nos lettres sont ouvertes, décachetées, perdues, et nos effets envoyés par la malle sont volés. Nous n'avons pas de malle, il faut se fier à tout le monde. Si le ministre Gordon veut en savoir plus long, qu'il envoie un enquêteur (un vrai celui-là) et il va trouver une quantité de pauvres colons qui se sont fait voler leurs effets, et leurs lettres perdues ou décachetées. Cependant, il y a bien des mois que notre député Belec nous promet la malle...

M. Essiambre fait ici certaines remarques au sujet de l'honorable député de Pontiac (M. Belec) et, par égard pour ce dernier, je ne les lira pas.